

Depuis, on a fait des efforts délibérés pour fermer tous les canaux d'information. Les 30 ou 40 millions que le gouvernement a dépensé pour publier des brochures et faire de la publicité, ne visent pas à informer. On ne se donne pas la peine d'expliquer en détail le contenu, la portée ou les conséquences de la loi on s'efforce de la vendre purement et simplement. C'est de la propagande.

Le rôle du Parlement lui-même est terni par l'Accord. Pressé d'obtenir l'approbation du Parlement, il rejete tout semblant de débat ouvert et loyal. Il se sert de la force de la clôture à tout bout de champ.

M. McDermid: Trois cent cinquante jours?

M. Axworthy: Mais voilà, le secrétaire parlementaire est beaucoup trop occupé pour donner de l'information. Voilà l'attitude qu'ils adoptent. Ils ne veulent pas s'engager dans un débat juste et honnête.

Ils parlent de fausse représentation. Bien, cette fausse représentation a commencé avec un monsieur du nom de Mulroney, d'abord chef de l'opposition, puis premier ministre, qui a dit en 1983 qu'il ne s'engagerait jamais dans un accord de libre-échange avec les États-Unis. Trois ou quatre mois après les élections, il a présenté son projet. Comment aurait-il été possible de mieux tromper la population canadienne?

Dans son programme électoral, il n'a pas mentionné ni n'a laissé entendre que son gouvernement allait faire l'entorse la plus draconienne et la plus radicale à la tradition canadienne. Il n'en a même pas parlé, et maintenant ils parlent de fausse représentation. Le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il gardé jalousement pendant tout ce temps un secret qu'il ne pouvait révéler à personne? Je l'ignore, mais dans le processus démocratique, il faut absolument rendre des comptes au public, qui est après tout la base à la démocratie. La démocratie, ce n'est pas seulement l'institution et les députés. La démocratie, se sont tous les électeurs et chacun d'entre eux. Comment le gouvernement peut-il justifier qu'il n'a pas dit la vérité lors de la campagne électorale et comment peut-il prétendre maintenant qu'il a un mandat?

Le problème ne venait pas seulement du leader de l'opposition de l'époque, mais également de ses collègues. Celui qui est actuellement secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré que quiconque signerait un accord de libre-échange avec les Américains ferait preuve de naïveté. Pour sa part, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'on serait fou de signer un tel accord.

Nous pouvons citer tous les députés de la première rangée, sauf l'actuel ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), dont la famille, depuis 1949, veut non seulement une union économique, mais également une union politique avec les États-Unis. Je félicite le ministre du Commerce extérieur d'être demeuré sur ses positions. Au moins, lui et sa famille ont fait bien connaître leurs intentions: ils désirent être citoyens américains. Ils l'ont dit en 1949, et je ne crois pas que le ministre ait changé d'avis depuis. Ce projet de loi lui en fournira l'occasion.

Il n'y a qu'une seule façon de réparer cet incroyable gâchis et c'est de laisser la population canadienne se prononcer sur la question. Le premier ministre doit essayer d'expliquer aux

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Canadiens pourquoi il considère que c'est une bonne entente, et il doit laisser les partis de l'opposition expliquer pourquoi ils sont de l'avis contraire. Ce sont les 18 ou 19 millions de voteurs canadiens qui doivent pouvoir décider qui a raison, pas une majorité conservatrice dont le mandat est échu.

Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que depuis la Seconde Guerre mondiale, seulement trois gouvernements ont dépassé leur mandat de quatre ans? Le gouvernement actuel est une aberration et il est déjà allé au delà de la période durant laquelle un gouvernement reste habituellement en fonctions.

M. McDermid: Il nous induit encore en erreur. Les élections ont eu lieu le 4 septembre 1984. Les Libéraux se fourvoient encore.

• (1230)

M. Axworthy: Les singes s'agitent à nouveau dans leur cage. Ils essaient du haut de leur grandeur de nous jeter des peaux de banane.

C'est une simple solution. Il est curieux de noter que, chaque fois que nous parlons de déclencher des élections, les députés conservateurs s'agitent. C'est parce qu'ils ont peur. Ils sont terrifiés à l'idée d'élections. Ils savent que lorsque les Canadiens seront mis au courant du libre-échange, ils devront battre en retraite. Ils n'auront plus le genre d'appui qu'ils ont eu en 1984. C'est pourquoi Allan Gregg fait des sondages deux ou trois fois par semaine et se précipite rue Sussex pour prévenir le premier ministre que la population est toujours méfiante à son égard, qu'il lui faut attendre et la convaincre qu'on lui dit la vérité.

Le problème fondamental, c'est que, lorsque nous parlons de dire la vérité, la population canadienne ne croit pas que le Premier ministre dit la vérité. En outre, elle ne croit pas qu'il peut négocier un bon accord de libre-échange. Elle comprend trop bien que le premier ministre a échoué dans toutes ses négociations. Nous devons donc tout vendre.

A mon avis, la raison pour laquelle nous devrions appuyer cette motion, c'est qu'il ne faudrait pas approuver le projet de loi tant que la population canadienne n'aura pas eu le droit de décider.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir proposé la motion n° 22 dans la liste de celles que nous examinons. Je tiens à faire remarquer à la majorité conservatrice que cet amendement précis constitue non seulement une disposition qu'elle devrait considérer positivement, mais également un ajout utile et constructif à son projet de loi.

Selon l'amendement, l'un des comités que le gouverneur en conseil peut créer, parce qu'il s'agit d'un comité très utile, aurait pour objet, du point de vue du Canada, de surveiller la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Il pourrait surveiller bien des points, mais, à notre avis, il serait particulièrement primordial, de surveiller trois, afin d'aider les Canadiens à s'adapter à ce nouveau contexte commercial: premièrement, les besoins d'adaptation des entreprises, des travailleurs et des collectivités.